

# [21-27] Quelle est la différence entre le profil « Porteur de projet » et le profil « Porteur de projet – Saisie des participants » ? – FAQ

Le profil « Porteur de projet » et « Porteur de projet – Saisie des participants » n'ont pas les mêmes droits.

C'est le profil « Porteur de projet » qui dispose de tous les droits porteurs et qui est à utiliser en l'état sur MDFSE+.

Le profil « Porteur de projet - Saisie des participants » n'a actuellement aucun droit ni aucun accès sur MDFSE+ en l'état.

La saisie des participants n'étant pas encore paramétrée, le profil « Porteur de projet – Saisie des participants » interviendra plus tard dans les dossiers.

Il est nécessaire d'avoir un profil « **Porteur de projet** » pour saisir des demandes de subvention.

Le profil « Porteur de projet » peut également effectuer les actions suivantes sur son établissement :

- Accéder à la fiche établissement ;
- Consulter les demandes ;
- Gérer les utilisateurs ;
- Saisir des participants (lorsque le module sera disponible).

Lorsqu'un utilisateur avec le profil « Porteur de projet - Saisie des participants » essaie de faire une action pour laquelle il n'a pas les droits, l'un des messages ci-dessous s'affiche :

## Erreur 403

Vous n'êtes pas autorisés à effectuer l'action demandée.

Vous ne disposez pas du droit requis pour effectuer cette action : ("Peut consulter une demande").

[🏠Retourner à la page d'accueil](#)

[←Retourner à la page précédente](#)

## Vous n'êtes pas autorisé à accéder à Ma démarche FSE +

L'établissement correspondant à ce SIRET a déjà été créé.

Veillez contacter votre responsable d'établissement pour qu'il crée votre habilitation dans l'application Mdfse+, tout en vérifiant que votre compte est actif.

Pour les porteurs de projets un kit tutoriel est disponible sur le site [fse.gouv.fr](http://fse.gouv.fr)

En cas d'affichage de l'un des messages d'erreur ci-dessus, les personnes ayant le profil « Porteur de projet » au sein de l'établissement doivent modifier le profil de la personne rencontrant le problème (CF. [FAQ \[21-27\] Modification du profil des comptes porteurs – FAQ](#)).

Dans le cas contraire, le porteur concerné par le problème doit contacter son gestionnaire qui fera le nécessaire auprès de MLFSE.